



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 Mai 2024**

Le vingt-trois mai deux mil vingt-quatre dans la salle de la Mairie de Beuzeville La Grenier, sous la présidence de Monsieur Gérard CAPOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 16 Mai 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

Procurations : 0

Convocation
16 Mai 2024

Délibération Numéro

2024.23.05.13

Objet :

CREATION POSTE

**AGENT D'ENTRETIEN
DES LOCAUX
COMMUNAUX**

1^{ER} AOUT 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217600907-20240523-2024230513-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2024

Affichage : 28/05/2024



Membres présents :

M. CAPOT Gérard, M. PAUMELLE Patrice, Mme MICHONNET Pascale, M. AUBER François, Mme MAILLARD Martine, Mme RACINE Claire, M. LEMAISTRE Alain, Mme GEHAN Danielle, Mme CHARDEY Brigitte, M. COURSEAUX Pierrick, M. LEFEVRE Christophe, M. LE CORRE Gérald, Mme PIERRE Angélique

Absents :

M. COULTOUKIS Vassili, Mme LECUYER Marie-Hélène,
Auxiliaire de séance : Mme COLMANT Sabine, Secrétaire de Mairie

Le président de la séance procède à l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 DU Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal. Madame Danielle GEHAN est désignée pour remplir cette fonction. Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Monsieur Le Maire informe le Conseil municipal qu'il s'avère nécessaire, pour la rentrée 2024 de recruter un agent d'entretien des locaux communaux à raison de 22/35^{ème}.

Monsieur le Maire propose le recrutement d'un contrat à durée déterminée dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences », Le parcours emploi compétences est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La durée du contrat sera en fonction de la durée autorisée par la convention de l'Etat.

Considérant les besoins liés à l'entretien des bâtiments de la commune et la surveillance de cours de l'école maternelle pour la rentrée 2024-2025

Considérant les contraintes budgétaires de la commune,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (13 voix pour)

DECIDE de recruter, un agent dans le cadre d'un emploi « parcours emploi compétence, qui aura pour mission l'entretien des bâtiments communaux et la surveillance de cours pendant la pause méridienne à compter du 30 août 2024.

- DUREE : SELON LA CONVENTION TRANSMISE PAR LES SERVICES DE L'ETAT –

- DUREE HEBDOMADAIRE : 22/35EME

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

CHARGE Monsieur le Maire de procéder au recrutement

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire
Gérard CAPOT

La Secrétaire de séance
Danielle GEHAN